

## Deux hommes condamnés à 12 ans de réclusion criminelle pour un viol en réunion à Thio en 2009

justice . thio



L'accès à la salle des assises, palais de justice de Nouméa. • ©Natacha Lassauce-Cognard / NC la 1ère

Partager :



**A**près deux jours d'audience, deux hommes ont été condamnés, ce mardi 23 septembre 2025, à 12 ans de réclusion criminelle chacun par la cour d'assises de Nouvelle-Calédonie. Ils étaient jugés pour le viol en réunion d'une femme commis en janvier 2009, à Thio.

Avant les délibérations, l'avocat général avait requis 12 et 15 ans de réclusion criminelle à l'encontre des deux accusés, soulignant la gravité des faits et l'importance de ce procès, qui intervient 16 ans après les violences. Le tribunal a finalement condamné les deux hommes à 12 ans de réclusion criminelle chacun, avec inscription au Fijais, le Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

À l'issue du verdict, la victime a affiché un sourire de soulagement. L'une de ses avocates a rappelé que ce procès doit servir d'exemple, car les viols en réunion restent encore trop fréquents en Nouvelle-Calédonie.

*"Ce qui lui est arrivé ne la définit pas. Heureusement, c'est une bonne personne, une femme forte",* a souligné son conseil. Elle a rappelé combien la victime avait été déshumanisée et manipulée pendant ces événements et combien il est difficile de se reconstruire après un tel traumatisme.

### **Un viol en réunion sur fond d'alcool**

En janvier 2009, à Thio, la victime alors âgée de 23 ans, est partie avec son compagnon et a pris en route des autostoppeurs.

La victime avait été entraînée contre son gré dans une cabane et violée par plusieurs hommes successivement. Malgré la présence d'alcool et de cannabis, elle était consciente et a tenté de résister jusqu'à perdre connaissance.

Quelques années plus tard, elle dénoncera plusieurs viols commis lors de cette fête organisée en tribu à l'occasion d'un anniversaire. Selon l'enquête, le fait que la victime soit étrangère à la tribu aurait attiré certaines convoitises.

Aujourd'hui âgée de 39 ans, la victime a retrouvé la parole au cours de ce procès, 16 ans après les faits.

Les nombreux événements survenus ces dernières années ont rendu l'enquête longue et complexe. Au total, 14 gardes à vue et 8 mises en examen avaient été effectuées. Trois personnes ne sont pas poursuivies pour prescription des faits, d'autres faute de preuves suffisantes, et trois protagonistes clés, dont l'ancien compagnon de la victime, sont décédés.

Côté défense, les avocats ont regretté la longueur de l'enquête et les zones d'ombre qui subsistent dans le dossier.

Les deux accusés disposent désormais de dix jours pour faire appel de leur sanction.